



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de l'éruption de la Soufrière et risques majeurs outre-mer

Question écrite n° 38322

Texte de la question

Mme Josette Manin alerte M. le ministre des outre-mer sur les conséquences de l'entrée en éruption de la Soufrière sur l'île principale de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Ce phénomène naturel, dont l'activité risque de s'étaler sur plusieurs semaines, a provoqué l'évacuation de milliers de personnes et a causé de nombreux dégâts matériels. Pour l'instant, la Martinique et la Guadeloupe sont épargnées par cette catastrophe. Cependant une augmentation de l'intensité de l'activité volcanique pourrait entraîner des retombées de cendres vers ces territoires. Les conséquences directes pour la santé des populations seraient : des cas d'inhalation de cendres causant ainsi des gênes respiratoires ; des cas d'irritations et des maux de gorge accompagnés d'une toux sèche ; des cas de bronchites sévères susceptibles de durer au-delà de l'exposition aux cendres ; des cas d'irritations cutanées et des yeux provoqués par les particules volcaniques ; des dégâts sur les systèmes d'alimentation en eau avec des risques avérés de contamination. Par ailleurs, la députée attire l'attention de M. le ministre sur les risques d'éruptions en chaîne des volcans de l'arc des antillais. En effet, la Montagne Pelée fait l'objet d'une surveillance accrue du fait d'un regain de son activité sismique. Dans ce cadre, la députée souhaite connaître les éventuelles mesures ou les actions préventives que le Gouvernement pourrait mettre en place avec le préfet et les services locaux afin de préparer les populations de la Martinique et de la Guadeloupe à une catastrophe similaire. Au vue des problématiques évoquées, elle estime qu'il serait nécessaire de pérenniser la mission de la délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer, qui s'arrêtera en fin avril 2021, sachant que ses compétences en terme de prévention et de gestion des risques sont plus que nécessaires dans la période actuelle.

Texte de la réponse

L'éruption de la Soufrière de Saint-Vincent a été suivie de près par les scientifiques français puisqu'il s'agit d'un contexte volcanique explosif similaire à ceux de la Montagne Pelée de Martinique et de la Soufrière de Guadeloupe. Ces volcans sont sous la surveillance des observatoires volcanologiques gérés par l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP). Les scientifiques estiment que les activités volcaniques de ces volcans sont indépendantes les unes des autres, rendant impossible une réaction en chaîne d'éruptions volcaniques le long de l'arc des Petites Antilles. Cependant, en raison de la nécessité d'assurer la sécurité des populations exposées au risque volcanique aux Antilles, le ministère de la transition écologique apporte un soutien financier annuel aux observatoires volcanologiques. Ainsi, un demi-million d'euros leur ont été consacrés en 2021. L'objectif est de maintenir une prévention du risque volcanique adaptée à la dangerosité de ces volcans. La prévention et la gestion des risques naturels majeurs outre-mer étant une priorité pour le Gouvernement, la délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer a été remplacée en juin 2021 par la mission d'appui aux politiques publiques de prévention des risques naturels majeurs outre-mer, rattachée directement au délégué interministériel aux risques majeurs. Celle-ci est constituée d'une équipe comparable à celle de la délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Manin](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38322

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3417

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1631